



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Interdépartementale  
des Routes Méditerranée

**ARRÊTÉ MODIFICATIF D'OUVERTURE DU CONCOURS EXTERNE  
D'AGENT D'EXPLOITATION PRINCIPAL DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT  
BRANCHE ROUTES ET BASES AÉRIENNES**

**SESSION 2023**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-351 du 6 mars 1986 portant déconcentration en matière de gestion de personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, modifié,

Vu le décret n°91-393 du 25 avril 1991 modifié par le décret n°2018-1148 du 14 décembre 2018, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État, et notamment son article 17,

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 30 mai 2017 fixant les règles générales d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 2020 portant nomination de monsieur Denis BORDE en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée à compter du 11 janvier 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Denis BORDE, Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée,

Vu l'arrêté d'ouverture du concours externe d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État branche routes et bases aériennes – session 2023, en date du 03 février 2023,

## ARRETE

L'article 2 est modifié comme suit :

Article 2 : La date de l'épreuve écrite est fixée au 6 avril 2023 et la date limite d'inscription au concours **est reportée au 15 mars 2023**.

Marseille le 08 mars 2023  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée